

# **AVIS PUBLIC**

## **RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES**

### **POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

**AVIS** est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 h 30**, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019. Règlement numéro CA28 0056.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte Geneviève,  
ce douzième jour du mois de septembre  
deux mille dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza